

Compte rendu de la séance du mercredi 12 avril 2017

Étaient présents :

Sylviane TRONCHE, Murielle PALCY, Brigitte JOLY, Pierre EELBODE, Emily RIGAUT, Achille HOURDE, Michel BAVIELLO, Grégory SIMONEK, Jean-François AUTERIVES, M. MULLER.

Étaient absents :

Marta PIEQUET, Régis GOETGHEBEUR, Jérémy GURHEM, Renée GIRAUD, Sandra DURANT, Marie-Ange CHIVOT, Robert PICAUD

Secrétaire de la séance: Emily RIGAUT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05

Lecture du précédent compte rendu est faite et sera soumise à signature à la prochaine séance.

Délibérations du conseil:

Approbation Compte Administratif, Compte de Gestion, affectation du résultat de fonctionnement 2016

Les recettes et dépenses de l'année 2016 s'établissent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	280 385.21 €	31 998.32 €	312 383.53 €
Dépenses	256 366.71 €	33 756.94 €	290 123.65 €

Il présente un excédent de total de 60 387.87 €

Le compte administratif ainsi présenté, et les principales données financières étant rappelées en l'absence de la Présidente, est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

2/Affectation du résultat.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité l'affectation des résultats suivants : 32 888.66 € au compte 1068 recettes d'investissement, et 60 387.87 € excédent de fonctionnement reporté.

3/ Compte de gestion

Le compte de gestion est un document issu de la Trésorerie. Différent sur la forme du compte administratif, il est cependant rigoureusement conforme à ce dernier. Il est à son tour adopté à l'unanimité du conseil.

Mme Tronche remercie les délégués du SIRP pour ce vote unanime qu'elle considère comme une marque de confiance.

Budget 2017 : Mme la Présidente présente les grandes lignes du budget 2017 et fait part de son inquiétude quant au maintien de certaines dotations et remboursements notamment sur la reconduction des Contrats Aidés. Elle rappelle que 3 agents sont employés sous ce statut. L'aide de l'état au financement des activités périscolaires de même que le fonds de concours de la CCPO peuvent ne pas être reconduits. Par souci de précaution elle demande un effort aux communes dans le montant de leur participation rappelant que l'an passé en raison de la forte part

de l'investissement (contrat rural intercommunal) elle avait baissé le montant du fonctionnement de 10 000 €.

Mr Hourdé trouve insupportable l'augmentation de 25% proposée. La commune de Jaignes est en mesure d'inscrire une augmentation de 10% à son budget ce qui correspond à 34 000€. De plus il souligne que le RPI présente un excédent de 60 000€ de fonctionnement ce qui à ses yeux explique que l'augmentation initiale n'est pas justifiée.

Mr Eelbode comprend les mesures de précaution préconisées par Mme Tronche qui garantissent le bon fonctionnement du SIRP et les inquiétudes qui pèsent sur les budgets de toutes les collectivités. Il tient à expliquer aux élus du RPI ce qui l'a conduit dans un premier temps à proposer purement et simplement la suppression des fonds de concours pour dans un 2^{ème} temps au cours du débat les maintenir à 50%. Il rassure donc Mme Tronche en rappelant qu'il reste très attaché à ces fonds de concours dont il a été un des artisans.

Concernant les contrats aidés Mr Hourdé signale qu'il vient d'en signer 2 pour sa commune ce qui laisse à penser que le nouveau gouvernement quel qu'il soit ne remettra pas en cause ces mesures favorables à l'emploi.

Mme la Présidente entend tous ces arguments et comprend que l'on puisse ne pas partager sa vision et ses orientations budgétaires. L'augmentation ramenée à 10% doit s'appliquer à chacune des 3 communes.

Mme Palcy s'excuse et doit quitter la séance pour des raisons familiales et donne pouvoir à M. Baviello pour les votes à suivre.

Mr Eelbode précise qu'il nous faut dès lors modifier les chiffres du budget, fonctionnement et investissement. Il rappelle que l'annulation du Contrat Rural Intercommunal a décalé la réalisation des classes maternelles et dans la mesure du possible certains aménagements pour la sécurité de l'école de Crépoil (radiateurs électriques par exemple) ne souffriront pas d'être reportés ...

Mr Hourdé dit qu'il sera peut-être possible dans l'avenir de réduire les coûts de la téléphonie en renégociant les contrats...

En prenant en compte tous ces nouveaux éléments il ressort que la participation totale des communes s'élève à 135 000 euros dont 3000€ versés à l'investissement courant.

Mme Tronche propose donc de se prononcer sur le vote du budget 2017 qui s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 293 186.14 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 293 186.14 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 35 888.66 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 35 888.66 €

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Après lecture du budget 2017 et sur proposition de la Présidente, il est donné lecture de la répartition des participations des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les participations seront appelées dès le vote des budgets communaux dans leur totalité.
1/ remboursement des dépenses de fonctionnement suivant la clé de répartition des communes du SIRP conformément aux statuts soit :

COCHEREL	45%	59 400 €
JAIGNES	25%	33 000 € déduction à faire de 157.73 € de trop perçu 2016.
TANCROU	30%	<u>39 600 €</u>
		132 000 €

2/ Remboursement des dépenses d'investissement suivant la clé de répartition des communes du SIRP conformément aux statuts soit :

COCHEREL	1/3	1 000 €
JAIGNES	1/3	1 000 €
TANCROU	1/3	<u>1 000 €</u>
		3 000 €

Le montant des participations 2017 s'élève donc à : 134 842.27 €. (135 000 € - 157.73 €) déduction du trop perçu 2016 de la commune de Jaignes.

Le Conseil syndical du SIRP de Cocherel Jaignes Tancrou, décide par 7 voix pour et 2 contre d'adopter le budget 2017 du SIRP comme il est présenté.

Mme Rigaut et Mr Simonek tiennent à faire savoir que ce sont les modifications apportées aux participations des communes qui motivent leur vote contraire.

Activités Périscolaires :

Mme Tronche demande aux élus de se prononcer sur la reconduction des activités périscolaires et donc de l'autoriser à signer les conventions avec les associations concernées.

A l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition est adoptée ;

Mr Hourdé rappelle qu'une association « pêche » « environnement » est sur les rangs pour participer à ces interventions.

Mme Tronche explique qu'à ce jour le planning des activités est complet et que le créneau nature et environnement est occupé de manière très satisfaisante par le club « loisirs et nature en pays d'Ourcq » présidée et animée par Solange Carbonnier.

Si une défection devait intervenir la proposition serait reconsidérée.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h10